



RÉGION ACADÉMIQUE  
BOURGOGNE  
FRANCHE-COMTÉ

MINISTÈRE  
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE



# CERTIFICATION COMPLÉMENTAIRE EN LANGUES VIVANTES

SESSION 2020

## RAPPORT DU JURY

La certification complémentaire est un examen organisé sur le plan académique. Elle s'adresse à des enseignants du second degré qui souhaitent faire valider leur aptitude à enseigner leur discipline non linguistique en langue étrangère et, depuis la session 2020, à des enseignants du premier degré. Le nombre de candidats illustre l'intérêt que manifestent les enseignants pour faire valider leurs compétences particulières en vue d'orienter leur enseignement vers une ouverture à l'international.

Les objectifs de ce rapport sont de :

- rappeler les textes réglementaires ;
- rappeler les modalités de l'examen ;
- faire état des attentes du jury en ce qui concerne l'aptitude des candidats à s'exprimer en langue étrangère, leur connaissance des textes de cadrage et des enjeux de l'enseignement en langue étrangère ;
- formuler des conseils à l'intention des futurs candidats.

Chaque commission d'examen est composée de plusieurs membres : un IA-IPR ou un IEN-ET de la spécialité, un IA-IPR de langues pour le second degré, un IA-IPR et un IEN pour le premier degré.

### TEXTES RÉGLEMENTAIRES

références des textes concernant la certification complémentaire :

- Arrêté du 23 décembre 2003 (BO n° 7 du 12 février 2004 et n°15 du 8 avril 2004)
- Modifié successivement par les arrêtés du 27 septembre 2005, du 30 novembre 2009 et du 6 mars 2018.

BO n° 30 du 25 juillet 2019

Note de service n°2019-104 du 16 juillet 2019

[https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid\\_bo=143919](https://www.education.gouv.fr/bo/19/Hebdo30/MENH1918230N.htm?cid_bo=143919)

Se substitue aux notes de service n° 2004-175 du 19 octobre 2004, n° 2009-188 du 17 décembre 2009 et n° 2018-041 du 19 mars 2018 qui sont abrogées à l'issue de la session de l'année 2019 de l'examen

### STRUCTURE DE L'EXAMEN

extrait du texte réglementaire :

« Conformément à l'article 5 de l'arrêté du 23 décembre 2003 modifié, l'examen est constitué d'une **épreuve orale de trente minutes maximum** débutant par un **exposé du candidat de dix minutes maximum**, suivi d'un **entretien avec le jury, d'une durée de vingt minutes maximum**.

L'exposé du candidat prend appui sur la formation universitaire ou professionnelle, reçue dans une université, dans un institut universitaire de formation des maîtres ou dans un autre lieu de formation dans le secteur disciplinaire et, le cas échéant, dans l'option correspondant à la certification complémentaire choisie.

Le candidat fait également état de son expérience et de ses pratiques personnelles, dans le domaine de l'enseignement ou dans un autre domaine, notamment à l'occasion de stages, d'échanges, de travaux ou de réalisations effectués à titre professionnel ou personnel.

L'entretien qui succède à l'exposé doit permettre au jury :

- d'apprécier les connaissances du candidat concernant les **contenus d'enseignement**, les **programmes** et les **principes essentiels touchant à l'organisation du secteur disciplinaire** et, le cas échéant, à l'option correspondant à la certification complémentaire choisie ;

- d'estimer ses capacités de conception et d'implication dans la mise en œuvre, au sein d'un établissement scolaire du second degré d'enseignements ou d'activités en rapport avec ce secteur.  
Le jury dispose du **rapport rédigé par le candidat pour son inscription.**

Lorsque le secteur disciplinaire concerné est celui de l'enseignement en langue étrangère dans une discipline non linguistique, **l'entretien pourra s'effectuer, en tout ou partie, au choix du jury, dans la langue étrangère dans laquelle le candidat souhaite faire valider sa compétence.** »

## CONNAISSANCES ET APTITUDES

« Le jury évaluera les connaissances et compétences suivantes :

- la connaissance du cadre institutionnel des sections européennes et de langues orientales (les principaux textes réglementaires) et des autres dispositifs ou contextes où l'enseignement d'une discipline autre que linguistique se fait en langue étrangère ;
- la connaissance du Cadre européen commun de référence pour les langues, des programmes de langues en vigueur ;
- la connaissance des différences d'approche de l'enseignement de la discipline dans les pays concernés ;
- la maîtrise de la langue d'enseignement au niveau B2 ou C1 selon le contexte d'enseignement ;
- la capacité à s'interroger sur la différence entre un enseignement en langue et l'enseignement de la langue ; la capacité à s'interroger sur la différence entre l'enseignement de sa discipline dans la langue de scolarisation et dans une autre langue ;
- la capacité à expliquer les différences de concepts, leurs connotations éventuellement divergentes, reconnaître la référence culturelle derrière la notion, à avoir une approche pluriculturelle ;
- la capacité à choisir des thèmes et supports adaptés ;
- la capacité à concevoir un projet d'échange (réels et virtuels, de classe, d'élèves, etc.) dans une perspective interculturelle et pluridisciplinaire ;
- l'aptitude à travailler en équipe ou en collaboration avec les enseignants de langue vivante, les assistants de langue, les autres enseignants engagés dans un enseignement en langue.

N.B. : Ces différents points ne sont pas hiérarchisés ; la **maîtrise de la langue** sera évidemment un critère d'évaluation majeur. »

## STATISTIQUES SESSION 2020

DNL	Inscrits	Présents	Admis	% Admis
Allemand	3	2	1	50%
Anglais	19	18	15	83%
Espagnol	4	3	2	67%
Italien	0	0	0	
<b>total</b>	<b>26</b>	<b>23</b>	<b>18</b>	<b>78%</b>

DNL Anglais	Inscrits	Présents	Admis	% Admis
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE	1	1	1	100%
EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE	1	1	0	0%
ELECTROTECHNIQUE	1	1	1	100%
GENIE MECANIQUE CONSTRUCTION	1	1	1	100%
HISTOIRE GEOGRAPHIE	3	3	2	67%
HOTEL-REST OPTION PROD ET ING CULINAIRE	2	2	2	100%
HOTEL-REST OPTION SERV ET ACCUEIL	1	0	0	
MATHEMATIQUES	1	1	1	100%
SCIENCES DE LA VIE ET DE LA TERRE	2	1	1	100%
SCIENCES ECONOMIQUES ET SOCIALES	3	3	3	100%
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	1	1	1	100%
Professeurs des écoles	2	2	2	100%
<b>Total</b>	<b>19</b>	<b>17</b>	<b>15</b>	<b>88%</b>

<b>DNL Espagnol</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Présents</b>	<b>Admis</b>	<b>% Admis</b>
DOCUMENTATION	1	1	1	100%
ECO-GEST OPTION COMMERCE ET VENTE	1	0	0	
HISTOIRE GEOGRAPHIE	1	1	1	100%
SCIENCES PHYSIQUES ET CHIMIQUES	1	1	0	0%
<b>Total</b>	<b>4</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>67%</b>

<b>DNL Allemand</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Présents</b>	<b>Admis</b>	<b>% Admis</b>
GENIE MECANIQUE MAINTENANCE	1	1	1	100%
HISTOIRE GEOGRAPHIE	1	1	0	0%
MATH.SCIENCES PHYSIQUES	1	0	0	
<b>Total</b>	<b>3</b>	<b>2</b>	<b>1</b>	<b>50%</b>

## EVOLUTION DE 2015 A 2020

	2015		2016		2017		2018		2019		2020	
	Présents	Admis										
<b>Allemand</b>	9	6	2	2	-	-	10	8	3	3	2	1
<b>Anglais</b>	47	24	31	15	22	11	25	14	31	22	18	15
<b>Espagnol</b>	4	2	3	2	2	2	3	3	3	3	3	2
<b>Italien</b>	2	1	-	-	3	3	1	0	1	1	-	-
<b>Chinois</b>	1	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Total</b>		34		19		16		25		29		18

% Admis	2015	2016	2017	2018	2019	2020
<b>Allemand</b>	67%	100%	-	80%	100%	50%
<b>Anglais</b>	51%	48%	50%	56%	71%	83%
<b>Espagnol</b>	50%	75%	100%	100%	100%	67%
<b>Italien</b>	-	-	100%	-	100%	-
<b>Chinois</b>	100%	-	-	-	-	-

## RAPPORT REMIS LORS DE L'INSCRIPTION

Rappelons que "Le candidat inscrit remettra, à la date fixée par le recteur, un rapport (cinq pages dactylographiées) comportant et indiquant

- un curriculum vitae détaillé précisant les titres et diplômes obtenus en France ou à l'étranger ;
- les expériences d'enseignement, d'ateliers, de stages, d'échanges, de séjours professionnels à l'étranger, de sessions de formation, de projets partenariaux qu'il a pu initier ou auxquels il a pu participer, pouvant comprendre un développement commenté de celle de ces expériences qui lui paraît la plus significative ;
- tout autre élément tangible marquant l'implication du candidat dans le secteur choisi, tels que travaux de recherche, publications effectuées à titre personnel ou professionnel, etc.

*Ce rapport sera communiqué par le recteur au jury dans des délais suffisants pour que ce dernier puisse en prendre connaissance préalablement à l'épreuve et en disposer lors de celle-ci. Ce rapport n'est pas soumis à notation."*

## **EXPOSÉ DES MOTIVATIONS DU CANDIDAT ET ENTRETIEU**

La plupart des candidats se sont visiblement bien préparés à l'épreuve. Les meilleurs d'entre eux ont une vision claire de leur projet qui se fonde parfois aussi sur les besoins de leur établissement. Ils sont capables de communiquer dans la langue-cible avec une certaine aisance et conviction à partir de leur expérience par des exemples pertinents et transposables de séquences ou d'activités adaptées aux exigences d'une section européenne de lycée ou de tout autre projet intégrant un enseignement en langue étrangère, ou encore de projets d'ouverture à l'international. L'attitude du candidat doit en effet permettre de bien communiquer et convaincre. L'exposé ne consiste pas en une simple relecture du rapport dont dispose le jury. Le candidat doit être capable de prendre la parole de façon structurée sans notes ou à partir de notes non rédigées et de tenir compte des réactions du jury pour rebondir, reformuler ou expliciter ses propos. Clarté, conviction, précision, illustration par l'exemple mettront en valeur les contenus de l'exposé qui doivent témoigner d'une bonne connaissance des enjeux de la didactique et de la pédagogie d'un tel enseignement dans le développement des compétences linguistiques et interculturelles des élèves, à savoir

- le maillage étroit entre le développement des compétences linguistiques et le développement de connaissances disciplinaires ;
- le rôle de médiation de la langue quant à l'apport de connaissances disciplinaires d'une culture différente.

## **MAITRISE DE LA LANGUE VIVANTE ETRANGÈRE**

Les candidats doivent faire preuve de leur capacité à enseigner la discipline dans une langue étrangère. Le jury n'attend ni le bilinguisme, ni la perfection linguistique. En revanche, une bonne maîtrise de la langue étrangère, dont les caractéristiques sont précisées dans le texte officiel, est exigée, tant au niveau syntaxique, lexical que phonologique et prosodique pour représenter un modèle fiable auprès des élèves. Il existe de multiples façons de faire progresser son niveau de langue. Le jury invite les futurs candidats à faire établir un état des lieux par un expert de la discipline qui pourra identifier les difficultés liées à leur maîtrise de la langue et leur proposer des pistes de remédiation et d'entraînement. A défaut de pouvoir effectuer des séjours réguliers dans les pays, il existe des moyens efficaces pour s'exercer, notamment l'écoute quotidienne d'émissions en langue étrangère ou de séries et un contact régulier avec des locuteurs natifs. Le site académique, dont l'adresse est indiquée ci-dessous, fournit de nombreux liens vers des ressources authentiques. Les stages d'été proposés par FEI (France Education International) sont également des temps de formation et d'acculturation particulièrement efficaces et appréciés des enseignants.

## **CONNAISSANCE DES ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT DE LA DNL**

Les textes régissant les sections européennes, les programmes officiels des disciplines et notamment ceux des langues vivantes, font partie de ce que doit maîtriser tout candidat à la certification complémentaire. Il est indispensable de savoir ce qu'est le Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues (CECRL) et les niveaux de maîtrise de la langue cible.

<http://www.education.gouv.fr/cid206/les-langues-vivantes-etrangees.html>

Les candidats maîtrisent généralement très bien leur discipline. Ils doivent être capables de mettre en perspective leurs connaissances pour faire apparaître les différences culturelles éventuelles dans l'enseignement de leur discipline. Ils sont tenus de réfléchir à des modalités de mise en place d'échanges et de partenariat avec des établissements étrangers. Enfin, une coopération avec les enseignants de langue et d'autres disciplines est indispensable pour monter des projets interdisciplinaires notamment au collège dans le contexte de l'enseignement facultatif langues et cultures étrangères, en section européenne ou en DNL hors section européenne comme il est désormais possible de le faire depuis la réforme du lycée. Les professeurs des écoles pourront exploiter les dimensions des parcours EMILE dans le cadre de l'enseignement ordinaire, comme les textes les y encouragent. Le candidat saura faire preuve des connaissances qu'il a de ces évolutions et de leur potentielle mise en œuvre dans le cadre de son enseignement.

Le guide publié par le ministère en mars 2020 et intitulé "Guide pour l'enseignement en langue vivante étrangère de l'école au lycée" est une ressource qu'il est indispensable de consulter et de travailler pour préparer l'épreuve de certification complémentaire.

#### **LIENS ET SITES UTILES**

[https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=137584](https://www.education.gouv.fr/pid285/bulletin_officiel.html?cid_bo=137584)

<https://eduscol.education.fr/cid150069/guide-pour-l-enseignement-en-langue-vivante-etrangere.html>

<http://www.emilangues.education.fr/>

<http://missiontice.ac-besancon.fr/languesvivantes/>

#### **CONCLUSION**

Le jury a pu apprécier des présentations d'excellente qualité. La qualité réflexive des dossiers présentés, la bonne maîtrise de la langue étrangère, la connaissance solide des enjeux de cet enseignement, les expériences riches et variées d'ouverture à l'international, la faculté d'adaptation aux sollicitations du jury ont été autant de critères de réussite.